

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2360

2 septembre 2015

SOMMAIRE

Agence de l'Energie	113263	Luxembourg Investment Company 73 S.à r.l.	113267
Armatek Global S.à r.l.	113257	Luxembourg Investment Company 76 S.à r.l.	113269
Biscalux S.A.	113255	Luxembourg Investment Company 76 S.à r.l.	113272
Everest Capital Holding S.A.	113258	Luxembourg Investment Company 78 S.à r.l.	113272
Flagssen Invest S.A.	113266	Luxembourg Investment Company 78 S.à r.l.	113274
GP Financial Management S.à r.l.	113261	Lux-Export S.à r.l.	113279
IMP S.à r.l.	113264	Lyon Holdings S.à r.l.	113274
La Concorde	113277	Marcudia S.A.	113262
L'Eco-Invest Lux S.A.	113257	Mora Asset Management Luxembourg S.A.	113279
Legend EE CS Two S.à r.l.	113257	Naturmat S.à r.l.	113274
Leonardolux S.à r.l.	113258	OCM EPF III Dometude France Holdings S.à r.l.	113280
Leony S.à r.l.	113260	Orange Business Luxembourg S.A.	113280
Les Printemps dorés	113261	Oriole Parkway (Lux) S.à r.l.	113280
Les Violettes	113261	Oscaria	113280
LeverageSource Holdings Series III (Lux) Sà. r.l.	113262	Rotarex Finance S.A.	113268
LeverageSource XI S.à r.l.	113262	Taste Acquisition S.à r.l.	113234
Lhasa Corporation S.A.	113262	The Atlantic Leisure Company S.A.	113277
Luxad S.A.	113272	Tyco International Holding S.à r.l.	113269
Luxembourg Drinks S.à r.l.	113263		
Luxembourg Investment Company 42 S.à r.l.	113263		
Luxembourg Investment Company 72 S.à r.l.	113264		
Luxembourg Investment Company 72 S.à r.l.	113267		

Taste Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 105.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 198.187.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of July,
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(1) BC European Capital IX-1 LP, being a “limited partnership” with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, represented by CIE Management IX Limited, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the general partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership; and

(2) BC European Capital IX-2 LP, being a “limited partnership” with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, represented by CIE Management IX Limited, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the general partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

(the “Shareholders”),

each represented by Ms Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 July 2015 which proxy shall be registered together with the present deed,

being the shareholders of Taste Acquisition S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B198.187, incorporated by deed of the undersigned notary on 26 June 2015, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each having a nominal value of one British Pound (GBP1.00).

II. That the Shareholders are the holders of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by them on the items of the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows (all such items being interrelated and to be adopted in one resolution):

(1) To restructure the issued share capital of the Company by:

(i) creating ten (10) different classes of shares, namely the classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares, and determining the rights and obligations thereof by adding new articles 5bis and 17 and amending articles 13 and 14 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ Art. 5bis. Share capital - Repurchase.

5bis-1. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es).

5bis-2. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Repurchase Price Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5bis-3. Each class of shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of repurchase of such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Repurchase Price) for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article 5bis:

- the period for Class A Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2015 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class A Period”);

- the period for Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2016 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class B Period”);

- the period for Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2017 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the

period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class C Period”);

- the period for Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2018 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class D Period”);

- the period for Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2019 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class E Period”);

- the period for Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2020 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class F Period”);

- the period for Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2021 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class G Period”);

- the period for Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2022 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class H Period”);

- the period for Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2023 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class I Period”); and

- the period for Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J 2024 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class J Period”).

5bis-4. In the event a class of shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a repurchase and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the classes of shares not repurchased and not cancelled in their period as per article 5bis-3. shall come in the order of Class A to Class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5bis-5. In the case of repurchase of a class of shares, the holders of such class of shares shall receive, for each of their shares held in such class, the repurchase price per share (the “Repurchase Price per Share”). The Repurchase Price per Share shall be calculated by dividing the Total Repurchase Price by the number of shares in issue in the class(es) of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Repurchase Price shall be an amount determined by the manager, or as the case may be the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Repurchase Price for each of the classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shall be the Available Amount of the relevant class(es) at the time of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) in relation to the relevant Class Period, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these articles of association, provided however that the Total Repurchase Price shall never be higher than such Available Amount.”

“ Art. 13. Distributions.

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to declare and pay interim distributions on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.2 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the shareholders in accordance with the following provisions:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any distribution.

Should the whole of the last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

13.3 In any case, distributions may only be made and shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) and in accordance with the applicable provisions of the said law.”

“ **Art. 14. Liquidation.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations. Article 13.3 shall apply mutatis mutandis to the distribution of the liquidation proceeds.”

“ **Art. 17. Definitions.**

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association;

each time in reference to the relevant Period as relevant.

Class A Interim 2015 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Shares.

Class B Interim 2016 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Shares.

Class C Interim 2017 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Shares.
Class D Interim 2018 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Shares.
Class E Interim 2019 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Shares.
Class F Interim 2020 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Shares.
Class G Interim 2021 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Shares.
Class H Interim 2022 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Shares.
Class I Interim 2023 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Shares.
Class J Interim 2024 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class J Shares.
Class Period	Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period and Class J Period.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

(ii) reclassifying all twelve thousand five hundred (12,500) existing shares of the Company into one thousand two hundred fifty (1,250) shares of each of class A to class J so that (a) the shareholder BC European Capital IX-1 LP holds nine hundred eighty-five (985) shares of each of class A to class J and (b) the shareholder BC European Capital IX-2 LP holds two hundred sixty-five (265) shares of each of class A to class J; and

(iii) increasing the issued share capital of the Company by an amount of ninety-two thousand five hundred British Pounds (GBP 92,500) from currently twelve thousand five hundred British Pounds (GBP12,500) to one hundred five thousand British Pounds (GBP 105,000) by the creation and issue to new shareholders and the existing shareholders of ninety-two thousand five hundred (92,500) shares of ten different classes, being nine thousand two hundred fifty (9,250) class A shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class B shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class C shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class D shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class E shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class F shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class G shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class H shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class I shares and nine thousand two hundred fifty (9,250) class J shares, each having a nominal value of one British Pound (GBP1.00), at a total issue price of one million twenty-nine thousand seventy-two British Pounds (GBP 1,029,072), allocation of ninety-two thousand five hundred British Pounds (GBP 92,500) to the capital account of the Company and the balance, being nine hundred thirty-six thousand five hundred seventy-two British Pounds (GBP 936,572), to the share premium account of the Company, and amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred five thousand British Pounds (GBP 105,000) represented by one hundred five thousand (105,000) shares, divided into ten thousand five hundred (10,500) class A shares (the “Class A Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class B shares (the “Class B Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class C shares (the “Class C Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class D shares (the “Class D Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class E shares (the “Class E Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class F shares (the “Class F Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class G shares (the “Class G Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class H shares (the “Class H Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class I shares (the “Class I Shares”) and ten thousand five hundred (10,500) class J shares (the “Class J Shares”), each with a nominal value of one British Pound (GBP1.00) (collectively referred to as the “shares”) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

Any available share premium shall be freely distributable and shall not be attached to a particular class of shares.”

Consequently the Shareholders have passed unanimously the following resolutions:

Sole resolution

The Shareholders resolved to create ten (10) different classes of shares, namely the classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares, and to determine the rights and obligations thereof by adding new articles 5bis and 17 and amending articles 13 and 14 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5bis Share capital - Repurchase.**

5bis-1. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es).

5bis-2. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Repurchase Price Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5bis-3. Each class of shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of repurchase of such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Repurchase Price) for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article 5bis:

- the period for Class A Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2015 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class A Period”);

- the period for Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2016 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class B Period”);

- the period for Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2017 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class C Period”);

- the period for Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2018 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class D Period”);

- the period for Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2019 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class E Period”);

- the period for Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2020 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class F Period”);

- the period for Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2021 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class G Period”);

- the period for Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2022 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class H Period”);

- the period for Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2023 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class I Period”); and

- the period for Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J 2024 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class J Period”).

5bis-4. In the event a class of shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a repurchase and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the classes of shares not repurchased and not cancelled in their period as per article 5bis-3. shall come in the order of Class A to Class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5bis-5. In the case of repurchase of a class of shares, the holders of such class of shares shall receive, for each of their shares held in such class, the repurchase price per share (the “Repurchase Price per Share”). The Repurchase Price per Share shall be calculated by dividing the Total Repurchase Price by the number of shares in issue in the class(es) of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Repurchase Price shall be an amount determined by the manager, or as the case may be the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Repurchase Price for each of the classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shall be the Available Amount of the relevant class(es) at the time of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) in relation to the relevant Class Period, unless otherwise

resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these articles of association, provided however that the Total Repurchase Price shall never be higher than such Available Amount.”

“ **Art. 13. Distributions.**

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to declare and pay interim distributions on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.2 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the shareholders in accordance with the following provisions:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any distribution.

Should the whole of the last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

13.3 In any case, distributions may only be made and shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) and in accordance with the applicable provisions of the said law.”

“ **Art. 14. Liquidation.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations. Article 13.3 shall apply mutatis mutandis to the distribution of the liquidation proceeds.”

“ **Art. 17. Definitions.**

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association;

each time in reference to the relevant Period as relevant.

Class A Interim 2015 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Shares.
Class B Interim 2016 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Shares.
Class C Interim 2017 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Shares.
Class D Interim 2018 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Shares.
Class E Interim 2019 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Shares.
Class F Interim 2020 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Shares.
Class G Interim 2021 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Shares.
Class H Interim 2022 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Shares.
Class I Interim 2023 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Shares.
Class J Interim 2024 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class J Shares.
Class Period	Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period and Class J Period.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

Then the Shareholders resolved to reclassify all twelve thousand five hundred (12,500) existing shares of the Company into one thousand two hundred fifty (1,250) shares of each of class A to class J so that (a) the shareholder BC European Capital IX-1 LP holds nine hundred eighty-five (985) shares of each of class A to class J and (b) the shareholder BC European Capital IX-2 LP holds two hundred sixty-five (265) shares of each of class A to class J.

Finally the Shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of ninety-two thousand five hundred British Pounds (GBP 92,500) from currently twelve thousand five hundred British Pounds (GBP12,500) to one hundred five thousand British Pounds (GBP 105,000) by the creation and issue to new shareholders and the existing shareholders of ninety-two thousand five hundred (92,500) shares of ten different classes, being nine thousand two hundred fifty (9,250) class A shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class B shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class C shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class D shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class E shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class F shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class G shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class H shares, nine thousand two hundred fifty (9,250) class I shares and nine thousand two hundred fifty (9,250) class J shares, each having a nominal value of one British Pound (GBP1.00) (collectively, the “New Shares”).

The New Shares have been subscribed at a total issue price of one million twenty-nine thousand seventy-two British Pounds (GBP 1,029,072) and have been paid in cash by the following subscribers in the proportion as mentioned below pursuant to subscription forms which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Name of subscriber	Subscription of class A shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9,782
BC European Capital IX-2 LP	721	9,782
BC European Capital IX-3 LP	986	9,782
BC European Capital IX-4 LP	986	9,782
BC European Capital IX-5 LP	986	9,782
BC European Capital IX-6 LP	986	9,782
BC European Capital IX-7 LP	986	9,782
BC European Capital IX-8 LP	986	9,782
BC European Capital IX-9 LP	986	9,782
BC European Capital IX-10 LP	986	9,782

BC European Capital IX-11 LP	370	3,662
BC European Capital IX Limited	270	2,675
TOTAL	9,250	104,157
	Subscription of class B shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9,782
BC European Capital IX-2 LP	721	9,782
BC European Capital IX-3 LP	986	9,782
BC European Capital IX-4 LP	986	9,782
BC European Capital IX-5 LP	986	9,782
BC European Capital IX-6 LP	986	9,782
BC European Capital IX-7 LP	986	9,782
BC European Capital IX-8 LP	986	9,782
BC European Capital IX-9 LP	986	9,782
BC European Capital IX-10 LP	986	9,782
BC European Capital IX-11 LP	370	3,662
BC European Capital IX Limited	270	2,675
TOTAL	9,250	104,157
	Subscription of class C shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9,782
BC European Capital IX-2 LP	721	9,782
BC European Capital IX-3 LP	986	9,782
BC European Capital IX-4 LP	986	9,782
BC European Capital IX-5 LP	986	9,782
BC European Capital IX-6 LP	986	9,782
BC European Capital IX-7 LP	986	9,782
BC European Capital IX-8 LP	986	9,782
BC European Capital IX-9 LP	986	9,782
BC European Capital IX-10 LP	986	9,782
BC European Capital IX-11 LP	370	3,662
BC European Capital IX Limited	270	2,675
TOTAL	9,250	104,157
	Subscription of class D shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9,782
BC European Capital IX-2 LP	721	9,782
BC European Capital IX-3 LP	986	9,782
BC European Capital IX-4 LP	986	9,782
BC European Capital IX-5 LP	986	9,782
BC European Capital IX-6 LP	986	9,782
BC European Capital IX-7 LP	986	9,782
BC European Capital IX-8 LP	986	9,782
BC European Capital IX-9 LP	986	9,782
BC European Capital IX-10 LP	986	9,782
BC European Capital IX-11 LP	370	3,662
BC European Capital IX Limited	270	2,675
TOTAL	9,250	104,157
	Subscription of class E shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9,782

BC European Capital IX-2 LP	721	9,782
BC European Capital IX-3 LP	986	9,782
BC European Capital IX-4 LP	986	9,782
BC European Capital IX-5 LP	986	9,782
BC European Capital IX-6 LP	986	9,782
BC European Capital IX-7 LP	986	9,782
BC European Capital IX-8 LP	986	9,782
BC European Capital IX-9 LP	986	9,782
BC European Capital IX-10 LP	986	9,782
BC European Capital IX-11 LP	370	3,662
BC European Capital IX Limited	270	2,675
TOTAL	<u>9,250</u>	<u>104,157</u>
	Subscription of class F shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9,782
BC European Capital IX-2 LP	721	9,782
BC European Capital IX-3 LP	986	9,782
BC European Capital IX-4 LP	986	9,782
BC European Capital IX-5 LP	986	9,782
BC European Capital IX-6 LP	986	9,782
BC European Capital IX-7 LP	986	9,782
BC European Capital IX-8 LP	986	9,782
BC European Capital IX-9 LP	986	9,782
BC European Capital IX-10 LP	986	9,782
BC European Capital IX-11 LP	370	3,662
BC European Capital IX Limited	270	2,675
TOTAL	<u>9,250</u>	<u>104,157</u>
	Subscription of class G shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9,782
BC European Capital IX-2 LP	721	9,782
BC European Capital IX-3 LP	986	9,782
BC European Capital IX-4 LP	986	9,782
BC European Capital IX-5 LP	986	9,782
BC European Capital IX-6 LP	986	9,782
BC European Capital IX-7 LP	986	9,782
BC European Capital IX-8 LP	986	9,782
BC European Capital IX-9 LP	986	9,782
BC European Capital IX-10 LP	986	9,782
BC European Capital IX-11 LP	370	3,662
BC European Capital IX Limited	270	2,675
TOTAL	<u>9,250</u>	<u>104,157</u>
	Subscription of class H shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9,782
BC European Capital IX-2 LP	721	9,782
BC European Capital IX-3 LP	986	9,782
BC European Capital IX-4 LP	986	9,782
BC European Capital IX-5 LP	986	9,782
BC European Capital IX-6 LP	986	9,782
BC European Capital IX-7 LP	986	9,782
BC European Capital IX-8 LP	986	9,782

BC European Capital IX-9 LP	986	9,782
BC European Capital IX-10 LP	986	9,782
BC European Capital IX-11 LP	370	3,662
BC European Capital IX Limited	270	2,675
TOTAL	9,250	104,157
	Subscription of class I shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9,782
BC European Capital IX-2 LP	721	9,782
BC European Capital IX-3 LP	986	9,782
BC European Capital IX-4 LP	986	9,782
BC European Capital IX-5 LP	986	9,782
BC European Capital IX-6 LP	986	9,782
BC European Capital IX-7 LP	986	9,782
BC European Capital IX-8 LP	986	9,782
BC European Capital IX-9 LP	986	9,782
BC European Capital IX-10 LP	986	9,782
BC European Capital IX-11 LP	370	3,662
BC European Capital IX Limited	270	2,676
TOTAL	9,250	104,158
	Subscription of class J shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9,782
BC European Capital IX-2 LP	721	9,782
BC European Capital IX-3 LP	986	9,782
BC European Capital IX-4 LP	986	9,782
BC European Capital IX-5 LP	986	9,782
BC European Capital IX-6 LP	986	9,782
BC European Capital IX-7 LP	986	9,782
BC European Capital IX-8 LP	986	9,782
BC European Capital IX-9 LP	986	9,782
BC European Capital IX-10 LP	986	9,782
BC European Capital IX-11 LP	370	3,662
BC European Capital IX Limited	270	2,676
TOTAL	9,250	104,158

Evidence of such payments for the New Shares has been given to the undersigned notary.

The Shareholders resolved to allocate ninety-two thousand five hundred British Pounds (GBP 92,500) to the capital account of the Company and the balance, being nine hundred thirty-six thousand five hundred seventy-two British Pounds (GBP 936,572), to the share premium account of the Company.

The Shareholders resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred five thousand British Pounds (GBP 105,000) represented by one hundred five thousand (105,000) shares, divided into ten thousand five hundred (10,500) class A shares (the “Class A Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class B shares (the “Class B Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class C shares (the “Class C Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class D shares (the “Class D Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class E shares (the “Class E Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class F shares (the “Class F Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class G shares (the “Class G Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class H shares (the “Class H Shares”), ten thousand five hundred (10,500) class I shares (the “Class I Shares”) and ten thousand five hundred (10,500) class J shares (the “Class J Shares”), each with a nominal value of one British Pound (GBP1.00) (collectively referred to as the “shares”) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

Any available share premium shall be freely distributable and shall not be attached to a particular class of shares.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

(1) BC European Capital IX-1 LP, un limited partnership ayant son siège social à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, représenté par CIE Management IX Limited, ayant son siège social au Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, et étant le general partner de ce limited partnership et représentant et ayant pouvoir d'agir pour le compte de ce dernier, et

(2) BC European Capital IX-2 LP, étant un limited partnership ayant son siège social à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, représenté par CIE Management IX Limited, ayant son siège social à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, et étant le general partner de ce limited partnership et représentant et ayant pouvoir d'agir pour le compte de ce dernier,

(les «Associés»),

chacun représenté par Mlle Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 juillet 2015 qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

étant les associés de Taste Acquisition S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198.187, constituée suivant acte passé devant le notaire instrumentant, le 26 juin 2015, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents livres sterling (12.500GBP) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,00 GBP) chacune.

II. Que les Associés sont les seuls détenteurs de toutes les parts sociales émises par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par eux sur les points à l'ordre du jour.

III. Que les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants (tous ces points étant corrélatifs et devant être adoptés en une seule et même résolution):

(1) restructuration du capital social émis de la Société en:

(i) créant dix (10) différentes classes de parts sociales, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, et en déterminant les droits et obligations attachés à chaque classe en ajoutant des nouveaux articles 5bis et 17 et en modifiant les articles 13 et 14 des statuts de la Société, de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

« Art. 5bis. Capital Social - Modifications.

5bis-1. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés suivant la manière requise pour toute modification des statuts de la Société. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts sociales par le biais du rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) classe(s).

5bis-2. Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes de parts sociales, les détenteurs de parts sociales faisant l'objet du rachat et de l'annulation percevront de la part de la Société un montant équivalent au Prix de Rachat par Part Sociale pour chacune des parts sociales des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

5bis-3. Chaque classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention de parts sociales dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible (sans pour autant dépasser le Prix Total de Rachat) pour la période concernée à laquelle la classe renvoie conformément à l'article 5bis:

- La période pour les Parts Sociales A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de Classe A, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe A");

- La période pour les Parts Sociales B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2016 de la Classe B, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe B");

- La période pour les Parts Sociales C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2017 de la Classe C, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe C");

- La période pour les Parts Sociales D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2018 de la Classe D, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe D");

- La période pour les Parts Sociales E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2019 de la Classe E, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe E");

- La période pour les Parts Sociales F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2020 de la Classe F, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe F");

- La période pour les Parts Sociales G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2021 de la Classe G, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe G");

- La période pour les Parts Sociales H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2022 de la Classe H, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe H"); et

- La période pour les Parts Sociales I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2023 de la Classe I, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe I").

- La période pour les Parts Sociales J correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe I et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2024 de la Classe J, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe J").

5bis-4. Dans le cas où une classe de Parts Sociales n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe pertinente, les détenteurs de cette classe auront droit, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui commencera le jour suivant la dernière Période de la Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement celle d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe J, et les classes de parts sociales qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 5bis-3, se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe J (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entretemps).

5bis-5. Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales percevront, pour chaque part sociale détenue dans une telle classe de parts sociales, le prix de rachat par part sociale (le «Prix de Rachat par Part Sociale»). Le Prix de Rachat par Part Sociale est calculé en divisant le Prix Total de Rachat par le nombre de parts sociales émises dans la/les classes devant être rachetée(s) et annulée(s).

Le Prix Total de Rachat est un montant déterminé par le gérant, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Prix Total de Rachat pour chacune

des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J est le Montant Disponible des classes concernées au moment du rachat et de l'annulation des classes en relation avec la Période de la classe concernée, à moins qu'il en a été décidé autrement par l'assemblée générale des associés suivant les formes requises pour la modification des statuts, à condition toutefois que le Prix Total de Rachat ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.»

« **Art. 13. Distributions.**

13.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de déclarer et payer des acomptes sur distributions intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

13.2. La décision quant à la distribution des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par les associés conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir le restant de toute distribution de dividende.

Si toute la dernière classe de parts sociales restante (par ordre alphabétique, ex. Parts Sociales de Classe J) a été annulée suite au remboursement, rachat ou autre, au moment de la distribution, le restant de toute distribution sera alloué à la dernière classe de parts sociales de l'ordre alphabétique inversé (ex. en commençant par les Parts Sociales de Classe I).

13.3. Dans tous les cas, les distributions ne peuvent seulement être effectuées et les parts sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables selon la signification de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) et en accord avec les dispositions légales applicables.»

« **Art. 14. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent mais ne doivent pas être des associés de la Société et qui seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. L'article 13.3 s'appliquera mutatis mutandis à la distribution des résultats de la liquidation.»

« Art. 17. Définitions.

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital et des réserves légales en relation avec les classes de parts sociales à être annulées mais déduction faite de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas)(afin d'éviter tout doute, sans double comptage). De sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Légende:

AA: Montant Disponible

NP: Bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P: toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR: le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les classe(s) de parts sociales à annuler.

L: pertes (y compris les pertes reportées)

LR: toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts Chaque fois en référence à la Période concernée.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe A

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe A.

Comptes Intérimaires 2016 de Classe B

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe B.

Comptes Intérimaires 2017 de Classe C

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe C.

Comptes Intérimaires 2018 de Classe D

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe D.

Comptes Intérimaires 2019 de Classe E

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe E.

Comptes Intérimaires 2020 de Classe F

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe F.

Comptes Intérimaires 2021 de Classe G

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe G.

Comptes Intérimaires 2022 de Classe H

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe H.

Comptes Intérimaires 2023 de Classe I

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe I.

Comptes Intérimaires 2024 de Classe J

Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe J.

Période de la Classe

Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H, Période de la Classe I et Période de la Classe J.

Comptes Intérimaires

Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires

Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.

(ii) reclassification de l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales dans chaque classe de parts sociales de la classe A à la classe J de sorte que (a) l'associé BC European Capital IX-1 LP détient neuf cent quatre-vingt-cinq (985) parts sociales dans chaque classe de parts sociales de la classe A à la classe J et (b) l'associé BC European Capital IX-2 LP détient deux cent soixante-cinq (265) parts sociales dans chaque classe de parts sociales de la classe A à la classe J; et

(iii) augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre-vingt-douze mille cinq cents livres sterling (92.500GBP) de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (12.500GBP) pour le porter à cent cinq mille livres sterling (105.00GBP) par la création et l'émission à de nouveaux associés et aux associés existants de quatre-vingt-douze mille cinq cents (92.500) parts sociales de dix différentes classes, à savoir neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe A, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe B, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe C, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe D, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe E, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe F, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe G, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe H, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe I et neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,00 GBP) chacune, à un prix d'émission total d'un million vingt-neuf mille et soixante-douze livres sterling (1.029.072GBP), allocation de quatre-vingt-douze mille cinq cents livres sterling (92.500GBP) au compte de capital social de la Société, et le solde, soit neuf cent trente-six mille cinq cent soixante-douze livres sterling (936.572GBP) au compte de prime d'émission de la Société, et modification de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent cinq mille livres sterling (105.000GBP) représenté par cent cinq mille (105.000) parts sociales, divisées en dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), et dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»), d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,00 GBP) chacune (ensemble, les «Parts Sociales») et avec les droits et obligations tels que définis dans les présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est librement distribuable et n'est pas attachée à une classe particulière de parts sociales.»

A cet effet, les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les Associés ont décidé de créer dix (10) différentes classes de parts sociales, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, et de déterminer les droits et obligations y rattachés en ajoutant les nouveaux articles 5bis et 17 et en modifiant les articles 13 et 14 des statuts de la Société, de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 5bis. Capital Social - Modifications.**

5bis-1. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés suivant la manière requise pour toute modification des statuts de la Société. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts sociales par le biais du rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) classe(s).

5bis-2. Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes de parts sociales, les détenteurs de parts sociales faisant l'objet du rachat et de l'annulation percevront de la part de la Société un montant équivalent au Prix de Rachat par Part Sociale pour chacune des parts sociales des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

5bis-3. Chaque classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention de parts sociales dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible (sans pour autant dépasser le Prix Total de Rachat) pour la période concernée à laquelle la classe renvoie conformément à l'article 5bis:

- La période pour les Parts Sociales A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de Classe A, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe A");

- La période pour les Parts Sociales B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2016 de la Classe B, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe B");

- La période pour les Parts Sociales C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2017 de la Classe C, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe C");

- La période pour les Parts Sociales D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2018 de la Classe D, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe D");

- La période pour les Parts Sociales E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2019 de la Classe E, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe E");

- La période pour les Parts Sociales F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2020 de la Classe F, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe F");

- La période pour les Parts Sociales G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2021 de la Classe G, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe G");

- La période pour les Parts Sociales H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2022 de la Classe H, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe H"); et

- La période pour les Parts Sociales I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2023 de la Classe I, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe I").

- La période pour les Parts Sociales J correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe I et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2024 de la Classe J, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe J").

5bis-4. Dans le cas où une classe de Parts Sociales n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe pertinente, les détenteurs de cette classe auront droit, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui commencera le jour suivant la dernière Période de la Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement celle d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe J, et les classes de parts sociales qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 5bis-3, se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe J (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entretemps).

5bis-5. Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales percevront, pour chaque part sociale détenue dans une telle classe de parts sociales, le prix de rachat par part sociale (le «Prix de Rachat par Part Sociale»). Le Prix de Rachat par Part Sociale est calculé en divisant le Prix Total de Rachat par le nombre de parts sociales émises dans la/les classes devant être rachetée(s) et annulée(s).

Le Prix Total de Rachat est un montant déterminé par le gérant, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Prix Total de Rachat pour chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J est le Montant Disponible des classes concernées au moment du rachat et de l'annulation des classes en relation avec la Période de la classe concernée, à moins qu'il en a été décidé autrement par l'assemblée générale des associés suivant les formes requises pour la modification des statuts, à condition toutefois que le Prix Total de Rachat ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.»

« Art. 13. Distributions.

13.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de déclarer et payer des acomptes sur distributions intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles

pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

13.2. La décision quant à la distribution des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par les associés conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir le restant de toute distribution de dividende.

Si toute la dernière classe de parts sociales restante (par ordre alphabétique, ex. Parts Sociales de Classe J) a été annulée suite au remboursement, rachat ou autre, au moment de la distribution, le restant de toute distribution sera alloué à la dernière classe de parts sociales de l'ordre alphabétique inversé (ex. en commençant par les Parts Sociales de Classe I).

13.3. Dans tous les cas, les distributions ne peuvent seulement être effectuées et les parts sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables selon la signification de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) et en accord avec les dispositions légales applicables.»

« **Art. 14. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent mais ne doivent pas être des associés de la Société et qui seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. L'article 13.3 s'appliquera mutatis mutandis à la distribution des résultats de la liquidation.»

« **Art. 17. Définitions.**

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital et des réserves légales en relation avec les classes de parts sociales à être annulées mais déduction faite de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas)(afin d'éviter tout doute, sans double comptage). De sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Légende:

AA: Montant Disponible

NP: Bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P: toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR: le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les classe(s) de parts sociales à annuler.

L: pertes (y compris les pertes reportées)

LR: toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts Chaque fois en référence à la Période concernée.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe A	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe A.
Comptes Intérimaires 2016 de Classe B	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe B.
Comptes Intérimaires 2017 de Classe C	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe C.
Comptes Intérimaires 2018 de Classe D	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe D.
Comptes Intérimaires 2019 de Classe E	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe E.
Comptes Intérimaires 2020 de Classe F	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe F.
Comptes Intérimaires 2021 de Classe G	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe G.
Comptes Intérimaires 2022 de Classe H	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe H.
Comptes Intérimaires 2023 de Classe I	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe I.
Comptes Intérimaires 2024 de Classe J	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe J.
Période de la Classe	Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H, Période de la Classe I et Période de la Classe J.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.

Les Associés ont ensuite décidé de reclassifier l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales dans chaque classe de parts sociales de la classe A à la classe J de sorte que (a) l'associé BC European Capital IX-1 LP détient neuf cent quatre-vingt-cinq (985) parts sociales dans chaque classe de parts sociales de la classe A à la classe J et (b) l'associé BC European Capital IX-2 LP détient deux cent soixante-cinq (265) parts sociales dans chaque classe de parts sociales de la classe A à la classe J.

Les Associés ont enfin décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre-vingt-douze mille cinq cents livres sterling (92.500GBP) de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (12.500GBP) pour le porter à cent cinq mille livres sterling (105.000GBP) par la création et l'émission à de nouveaux associés et aux associés existants de quatre-vingt-douze mille cinq cents (92.500) parts sociales de dix différentes classes, à savoir neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe A, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe B, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe C, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe D, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe E, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe F, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe G, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe H, neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe I et neuf mille deux cent cinquante (9.250) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,00 GBP) chacune (ensemble, les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites à un prix total d'émission d'un million vingt-neuf mille et soixante-douze livres sterling (1.029.072GBP) et ont été payées en espèces par les souscripteurs suivants dans les proportions désignées

ci-dessous conformément à des bons de souscription qui ont été signés par la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent document pour être soumis aux formalités de l'enregistrement:

Nom du souscripteur	Souscription de parts sociales de classe A	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9.782
BC European Capital IX-2 LP	721	9.782
BC European Capital IX-3 LP	986	9.782
BC European Capital IX-4 LP	986	9.782
BC European Capital IX-5 LP	986	9.782
BC European Capital IX-6 LP	986	9.782
BC European Capital IX-7 LP	986	9.782
BC European Capital IX-8 LP	986	9.782
BC European Capital IX-9 LP	986	9.782
BC European Capital IX-10 LP	986	9.782
BC European Capital IX-11 LP	370	3.662
BC European Capital IX Limited	270	2.675
TOTAL	9.250	104.157
	Souscription de parts sociales de classe B	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9.782
BC European Capital IX-2 LP	721	9.782
BC European Capital IX-3 LP	986	9.782
BC European Capital IX-4 LP	986	9.782
BC European Capital IX-5 LP	986	9.782
BC European Capital IX-6 LP	986	9.782
BC European Capital IX-7 LP	986	9.782
BC European Capital IX-8 LP	986	9.782
BC European Capital IX-9 LP	986	9.782
BC European Capital IX-10 LP	986	9.782
BC European Capital IX-11 LP	370	3.662
BC European Capital IX Limited	270	2.675
TOTAL	9.250	104.157
	Souscription de parts sociales de classe C	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9.782
BC European Capital IX-2 LP	721	9.782
BC European Capital IX-3 LP	986	9.782
BC European Capital IX-4 LP	986	9.782
BC European Capital IX-5 LP	986	9.782
BC European Capital IX-6 LP	986	9.782
BC European Capital IX-7 LP	986	9.782
BC European Capital IX-8 LP	986	9.782
BC European Capital IX-9 LP	986	9.782
BC European Capital IX-10 LP	986	9.782
BC European Capital IX-11 LP	370	3.662
BC European Capital IX Limited	270	2.675
TOTAL	9.250	104.157
	Souscription de parts sociales	Prix de souscription (GBP)

	de classe D	
BC European Capital IX-1 LP	1	9.782
BC European Capital IX-2 LP	721	9.782
BC European Capital IX-3 LP	986	9.782
BC European Capital IX-4 LP	986	9.782
BC European Capital IX-5 LP	986	9.782
BC European Capital IX-6 LP	986	9.782
BC European Capital IX-7 LP	986	9.782
BC European Capital IX-8 LP	986	9.782
BC European Capital IX-9 LP	986	9.782
BC European Capital IX-10 LP	986	9.782
BC European Capital IX-11 LP	370	3.662
BC European Capital IX Limited	270	2.675
TOTAL	9.250	104.157
	Souscription de parts sociales de classe E	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9.782
BC European Capital IX-2 LP	721	9.782
BC European Capital IX-3 LP	986	9.782
BC European Capital IX-4 LP	986	9.782
BC European Capital IX-5 LP	986	9.782
BC European Capital IX-6 LP	986	9.782
BC European Capital IX-7 LP	986	9.782
BC European Capital IX-8 LP	986	9.782
BC European Capital IX-9 LP	986	9.782
BC European Capital IX-10 LP	986	9.782
BC European Capital IX-11 LP	370	3.662
BC European Capital IX Limited	270	2.675
TOTAL	9.250	104.157
	Souscription de parts sociales de classe F	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9.782
BC European Capital IX-2 LP	721	9.782
BC European Capital IX-3 LP	986	9.782
BC European Capital IX-4 LP	986	9.782
BC European Capital IX-5 LP	986	9.782
BC European Capital IX-6 LP	986	9.782
BC European Capital IX-7 LP	986	9.782
BC European Capital IX-8 LP	986	9.782
BC European Capital IX-9 LP	986	9.782
BC European Capital IX-10 LP	986	9.782
BC European Capital IX-11 LP	370	3.662
BC European Capital IX Limited	270	2.675
TOTAL	9.250	104.157
	Souscription de parts sociales de classe G	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9.782
BC European Capital IX-2 LP	721	9.782
BC European Capital IX-3 LP	986	9.782
BC European Capital IX-4 LP	986	9.782

BC European Capital IX-5 LP	986	9.782
BC European Capital IX-6 LP	986	9.782
BC European Capital IX-7 LP	986	9.782
BC European Capital IX-8 LP	986	9.782
BC European Capital IX-9 LP	986	9.782
BC European Capital IX-10 LP	986	9.782
BC European Capital IX-11 LP	370	3.662
BC European Capital IX Limited	270	2.675
TOTAL	9.250	104.157
	Souscription de parts sociales de classe H	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9.782
BC European Capital IX-2 LP	721	9.782
BC European Capital IX-3 LP	986	9.782
BC European Capital IX-4 LP	986	9.782
BC European Capital IX-5 LP	986	9.782
BC European Capital IX-6 LP	986	9.782
BC European Capital IX-7 LP	986	9.782
BC European Capital IX-8 LP	986	9.782
BC European Capital IX-9 LP	986	9.782
BC European Capital IX-10 LP	986	9.782
BC European Capital IX-11 LP	370	3.662
BC European Capital IX Limited	270	2.675
TOTAL	9.250	104.157
	Souscription de parts sociales de classe I	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9.782
BC European Capital IX-2 LP	721	9.782
BC European Capital IX-3 LP	986	9.782
BC European Capital IX-4 LP	986	9.782
BC European Capital IX-5 LP	986	9.782
BC European Capital IX-6 LP	986	9.782
BC European Capital IX-7 LP	986	9.782
BC European Capital IX-8 LP	986	9.782
BC European Capital IX-9 LP	986	9.782
BC European Capital IX-10 LP	986	9.782
BC European Capital IX-11 LP	370	3.662
BC European Capital IX Limited	270	2.676
TOTAL	9.250	104.158
	Souscription de parts sociales de classe J	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1	9.782
BC European Capital IX-2 LP	721	9.782
BC European Capital IX-3 LP	986	9.782
BC European Capital IX-4 LP	986	9.782
BC European Capital IX-5 LP	986	9.782
BC European Capital IX-6 LP	986	9.782
BC European Capital IX-7 LP	986	9.782
BC European Capital IX-8 LP	986	9.782

BC European Capital IX-9 LP	986	9.782
BC European Capital IX-10 LP	986	9,782
BC European Capital IX-11 LP	370	3.662
BC European Capital IX Limited	270	2.676
TOTAL	9.250	104.158

La preuve des paiements des Nouvelles Parts Sociales a été montrée au notaire soussigné.

Les Associés ont décidé d'allouer quatre-vingt-douze mille cinq cents livres sterling (GBP 92.500,-) au compte de capital social de la Société et le solde, soit neuf cent trente-six mille cinq cent soixante-douze livres sterling (GBP 936.572,-), au compte de prime d'émission de la Société.

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent cinq mille livres sterling (105.000GBP) représenté par cent cinq mille (105.000) parts sociales, divisées en dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), et dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»), d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,00 GBP) chacune (ensemble, les «Parts Sociales») et avec les droits et obligations tels que définis dans les présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est librement distribuable et n'est pas attachée à une classe particulière de parts sociales.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux parties comparantes, qui sont connues du notaire par leur prénom, nom, état civil et résidence, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 13 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11722. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015119683/1233.

(150128413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Biscalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.957.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BISCALUX S.A.», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J. F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.957, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1548 du 29 juillet 2010 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier du Bouëxic de Pinieux, résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Loïc Marion, résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente mille euros (EUR 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) par la création et l'émission de trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription et libération intégrale des trois cents (300) actions nouvelles par apport en numéraire.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente mille euros (EUR 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) par la création et l'émission de trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Souscription et libération

L'actionnaire en place ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les trois cents (300) actions nouvelles sont souscrites comme suit, par les personnes ci-après désignées, toutes représentées aux présentes par Monsieur Loïc MARION, en vertu de procurations sous seings privés qui demeureront annexées aux présentes, après avoir été signées par les comparants et le notaire soussigné:

- Mademoiselle Magali VELASCO: cinquante (50) actions,
- Mademoiselle Laura VELASCO: cinquante (50) actions,
- Monsieur Luc VELASCO: cinquante (50) actions,
- Monsieur Tanguy VELASCO: cinquante (50) actions,
- Mademoiselle Jennifer VELASCO: cinquante (50) actions,
- Mademoiselle Stéphanie VELASCO: cinquante (50) actions.

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital social de soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) représenté par six cent dix (610) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. DU BOUEXIC DE PINIEUX, F. ROLLIN, L. MARION et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 26 juin 2015. 1LAC/2015/19851. Reçu soixante-quinze euros. 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117794/79.

(150126901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

L'Eco-Invest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 3, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 16.923.

Rectificatif de la mention déposée le 02/04/2015 sous la référence L150058089

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117093/10.

(150126250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Armatek Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.768.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 juin 2015

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 22 juin 2015 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des associés accepte la démission de Madame Mayra Romero Torres de ses fonctions de gérant A avec effet à ce jour.
2. L'Assemblée générale extraordinaire des associés accepte la démission de Madame Haydée Zeballos Fontaine de ses fonctions de gérant A avec effet rétroactif au 27 avril 2015.
3. L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer aux fonctions de gérant A Madame Sophie Mateos, demeurant professionnellement au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet rétroactif au 27 avril 2015 et pour une durée indéterminée.
4. L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer aux fonctions de gérant A Monsieur Pierre Petit, demeurant professionnellement au 11, place saints Pierre et Paul, L-2334 Luxembourg avec effet à ce jour et pour une durée indéterminée.
5. L'Assemblée générale extraordinaire des associés constate le changement d'adresse de Monsieur Javier Ayora Bruix, administrateur du 10, rue Josep Irla I Bosh, 08034 BARCELONE au 16, Paseo cerro del toro, 28707 San Sebastian de los Reyes.

Luxembourg, le 22 juin 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015118812/27.

(150128452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Legend EE CS Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.437.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal
Gérant

Référence de publication: 2015117100/11.

(150125990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Leonardolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 158.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117101/9.

(150124827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Everest Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 195.605.

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EVEREST CAPITAL HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.605, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1213 du 9 mai 2015 (la Société). Les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Flora GIBERT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Anita MAGGIPINTO, employée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit également comme scrutateur Madame GIBERT prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) par l'émission de quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune;

2. Souscription et libération des nouvelles actions;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) par l'émission de quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune.

Souscription et libération

Toutes les quatre mille cinq cents (4.500) actions sont souscrites par l'actionnaire unique, ici représenté par Flora GIBERT prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève (Suisse) le 1^{er} mai 2015, pour un montant total de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) entièrement alloué au capital social de la Société.

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinq cent cinquante mille euros (EUR 550.000,-) représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte n'excéderont pas deux mille euros (EUR 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of "EVEREST CAPITAL HOLDING S.A.", a Luxembourg joint stock company (société anonyme), having its registered office at L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 195.605, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 18, 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1213 on May 9, 2015 (hereinafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have never been amended.

The meeting was opened with Mrs Flora GIBERT, employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Anita MAGGIPINTO, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting also elected as scrutineer Mrs. GIBERT prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Increase of the share capital by an amount of four hundred and fifty thousand Euro (EUR 450,000,-) to raise it from its current amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000,-) to five hundred and fifty thousand Euro (EUR 550,000,-) by issuing four thousand five hundred (4,500) shares, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100,-);

2. Subscription and payment of the new shares;

3. Subsequent modification of article 5 of the articles of incorporation of the Company;

4. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled in variety by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and fifty thousand Euro (EUR 450,000.-) to raise it from its current amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) to five hundred and fifty thousand Euro (EUR 550,000.-) by issuing four thousand five hundred (4,500) shares, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

Subscription and payment:

All the four thousand five hundred (4,500) shares, each with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) are subscribed by the sole shareholder here represented by Flora GIBERT prenamed, by virtue of a proxy under private seal given in Genève (Switzerland) on May 1st, 2015, which will remain attached to the present deed, for a total price of four hundred and fifty thousand Euro (EUR 450,000.-) entirely allocated to the share capital of the Company.

The subscribed shares are fully paid up in cash, so that the total amount of four hundred and fifty thousand Euro (EUR 450,000.-), is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth be read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 550,000.- (five hundred and fifty thousand Euro) divided into 5,500 (five thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.”

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed shall not exceed two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Whereof This deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the appearing party, this deed is worded in French, followed by an English version; and upon request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the board of the meeting signed together with the notary this deed.

Signé: F. GIBERT, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 24 juin 2015. 1LAC/2015/19535. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118010/133.

(150127460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Leony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.781.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117102/11.

(150125936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Les Printemps dorés, Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 172.130.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015117103/10.

(150125661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

GP Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.053.710,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 132.475.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 30 juin 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 1^{er} juillet 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Romuald Minatchy, né le 6 octobre 1982 à Colombes, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 1^{er} juillet 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur David Aderhoid, né le 5 décembre 1980 à Forbach, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérant de catégorie A

- Monsieur Timothy J. Berryman, né le 7 janvier 1972 à Christchurch, Nouvelle Zélande, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street NE, 30303 Atlanta, Géorgie, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Olivier Lequeue, né le 31 octobre 1978 à Schaerbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur David Aderhoid, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015119251/33.

(150128762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Les Violettes, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 182.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015117104/10.

(150126331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

LeverageSource Holdings Series III (Lux) Sà. r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 19.578,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117105/10.

(150124909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

LeverageSource XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John Fitzgerald Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117106/10.

(150124907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Marcudia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 180.510.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juillet 2015

Sont nommés administrateurs, avec effet immédiat, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Bernard BONTOUX, administrateur de sociétés, demeurant au 5, Chemin du Creux du Châble, CH-1172 Bougy-Villars, Suisse.

- Monsieur Maxime BONTOUX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Carisbrooke Manor, Colwood Lane, RH17 5QQ Bolney, Royaume-Uni.

- Monsieur Marc THILL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Administrateurs de catégorie B

- Madame Marthe HALLEY, administrateur de sociétés, demeurant au 5, Chemin du Creux du Châble, CH-1172 Bougy-Villars, Suisse

- Madame Virginie CLAUSEN-BONTOUX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118299/24.

(150127584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Lhasa Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 190.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015117107/9.

(150125864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Luxembourg Drinks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 191.036.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015117109/10.

(150125898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Agence de l'Energie, Société Anonyme.

Siège social: L-1817 Luxembourg, 60A, rue d'Ivoix.

R.C.S. Luxembourg B 37.462.

L'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2015 a élu administrateurs pour un nouveau mandat de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021 Messieurs Tom EISCHEN, Marco HOFFMANN, Erny HUBERTY et Jean-Luc SANTINELLI, dont les mandats ont expiré à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

L'adresse professionnelle de Messieurs Tom EISCHEN et Marco HOFFMANN se trouve à L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

L'adresse professionnelle de Messieurs Erny HUBERTY et Jean-Luc SANTINELLI se trouve à L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard.

Monsieur Henri HAINE, dont le mandat d'administrateur a expiré à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015, a été remplacé dans l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2015 par Madame Cherryl DENTZER, née le 19/01/1981 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1499 Luxembourg, 4, place de l'Europe, pour un mandat d'une durée de six ans qui expirera à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2021.

Monsieur Paul ZEIMET, dont le mandat d'administrateur a expiré à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015, a été remplacé dans l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2015 par Monsieur Laurent MAGI, né le 14/04/1969 à Thionville (France), avec adresse professionnelle à L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgoard, pour un mandat d'une durée de six ans qui expirera à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2021.

Monsieur Lex KAUFHOLD, dont le mandat de commissaire a expiré à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015, a été remplacé dans l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2015 par Madame Vanessa TARANTINI, née le 24/08/1980 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal, pour un mandat d'une durée de six ans qui expirera à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2021.

Le conseil d'administration en sa réunion du 5 juin 2015 a délégué la gestion journalière avec effet à partir du 5 juin 2015 au directeur de l'Agence de l'Energie, Monsieur Pascal WORRÉ, né le 18/04/1965 à Uccle (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1817 Luxembourg, 60A, rue d'Ivoix. Conformément à l'article 13 des statuts et à la définition de la gestion journalière décidée par le conseil d'administration dans sa réunion du 15 décembre 2008, Monsieur WORRÉ pourra engager la société par sa signature individuelle pour tous les engagements ne dépassant pas un montant de 5.000.- €. Pour les affaires de la gestion courante dépassant le montant de 5.000.- €, Monsieur WORRÉ est de plus autorisé par le conseil d'administration à engager la société en signant conjointement avec un administrateur.

AGENCE DE L'ENERGIE

Société anonyme

Référence de publication: 2015118833/35.

(150127865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Luxembourg Investment Company 42 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 195.059.

EXTRAIT

Le gérant unique de la Société a décidé par voie de résolutions écrites, adoptées le 3 juillet 2015, de transférer le siège de la Société au 4a, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxembourg Investment Company 42 S.à r.l.

Référence de publication: 2015117111/13.

(150125837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Luxembourg Investment Company 72 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.734.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé par voie de résolutions écrites, adoptées le 3 juillet 2015, d'accepter la démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant de la Société, avec effet au 3 juillet 2015.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer Monsieur Willem-Arnoud van Rooyen, résidant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 3 juillet 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxembourg Investment Company 72 S.à r.l.

Référence de publication: 2015117112/16.

(150125838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.931,20.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of the month of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "IMP S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B159.669, incorporated on 1 March 2011 by deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number C-1279 of 14 June 2011. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by deed of Maître Edouard Delosch, prenamed, on 17 February 2015, published in the Memorial number C-925 of 4 April 2015.

The meeting appointed Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, as chairman.

Me Clémence Personne, maître en droit, professionally residing in Luxembourg was appointed as secretary and scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented, and the number of the shares held by each of them, are shown on an attendance list signed by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties, will be annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all the shares in issue were represented at the present meeting.

III. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

(i) increase of the issued share capital by an amount of three thousand two hundred and seventeen euros and fifty eurocents (€3,217.50) from sixty-nine thousand nine hundred and thirty-one euros and twenty cents (€69,931.20) to seventy-three thousand one hundred and forty-eight euros and seventy cents (€73,148.70) by the creation and issue of thirty-two thousand one hundred and seventy-five (32,175) shares (the "New Shares"), each with a nominal value of ten cents (€0.10) to be issued and allocated to Heritage Corporate Services (Malta) Limited; subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash of an amount of sixty-four thousand three hundred and fifty euros (€64,350), of which three thousand two hundred and seventeen euros and fifty eurocents (€3,217.50) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company, and

(ii) consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous decision:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by an amount of three thousand two hundred seventeen euros and fifty cents (€3,217.50) from sixty-nine thousand nine hundred thirty-one euros and twenty cents (€69,931.20) to seventy-three thousand one hundred forty-eight euros and seventy cents (€73,148.70) by the creation and issue of thirty-two thousand one hundred seventy-five (32,175) shares (the “New Shares”), each with a nominal value of ten euro cents (€0.10).

The New Shares have been subscribed by Heritage Corporate Services (Malta) Limited, pursuant to a subscription form which having been signed by the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of the payment of the total subscription price of an amount of sixty-four thousand three hundred and fifty euros (€64,350) for the New Shares has been given to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate the amount of three thousand two hundred seventeen euros and fifty cents (€3,217.50) to the issued share capital account of the Company and the balance, being sixty-one thousand one hundred thirty-two euros and fifty cents (€61,132.50) to the share premium account of the Company.

Consequently the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at seventy-three thousand one hundred forty-eight euros and seventy cents (EUR73,148.70) divided into seven hundred thirty-one thousand four hundred eighty-seven (731,487) shares with a nominal value of ten cents (EUR0.10) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch,

s'est tenue

une assemblée générale des associés d'«IMP S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.669, constituée le 1^{er} mars 2011 suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant alors à Rambrouch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), sous le numéro C-1279 du 14 juin 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 17 février 2015 par acte de Me Edouard Delosch, précité, publié au Mémorial numéro C-925 du 4 avril 2015.

L'assemblée a désigné Me Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président.

Me Clémence Personne, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg a été nommée secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales que chacun détient sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné.

Les procurations des associés représentés, signées ne varietur par les parties comparantes, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de ladite liste de présence que toutes les parts sociales émises étaient représentées à la présente assemblée.

III. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

(i) augmentation du capital social émis d'un montant de trois mille deux cent dix-sept euros et cinquante centimes (3.217,50 €) afin de le porter de son montant actuel de soixante-neuf mille neuf cent trente-et-un euros et vingt centimes (69.931,20 €) à soixante-treize mille cent quarante-huit euros et soixante-dix centimes (73.148,70 €) par la création et l'émission de trente-deux mille cent soixante-quinze (32.175) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) chacune, à émettre et attribuer à Heritage Corporate Services (Malta)

Limited; souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales en numéraire pour un montant total de soixante-quatre mille trois cent cinquante euros (64.350 €), duquel trois mille deux cent dix-sept euros et cinquante centimes (3.217,50 €) seront alloués au compte de capital social de la Société et le solde au compte de prime d'émission de la Société; et

(ii) modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois mille deux cent dix-sept euros et cinquante centimes (3.217,50 €) afin de le porter de son montant actuel de soixante-neuf mille neuf cent trente-et-un euros et vingt centimes (69.931,20 €) à soixante-treize mille cent quarante-huit euros et soixante-dix centimes (73.148,70 €) par la création et l'émission de trente-deux mille cent soixante-quinze (32.175) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) chacune.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites par Heritage Corporate Services (Malta) Limited, en vertu d'un bulletin de souscription qui, ayant été signé par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexé au présent document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement.

La preuve du paiement du prix total de souscription de soixante-quatre mille trois cent cinquante euros (64.350 €) pour les Nouvelles Parts Sociales a été donnée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'affecter le montant de trois mille deux cent dix-sept euros et cinquante centimes (3.217,50 €) au compte du capital social émis de la Société et le solde, soit soixante-et-un mille cent trente-deux euros et cinquante centimes (61.132,50 €) au compte de prime d'émission de la Société.

En conséquence, l'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-treize mille cent quarante-huit euros et soixante-dix centimes (73.148,70 EUR) divisé en sept cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-sept (731.487) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de la réduction de son capital au taux d'enregistrement fixe, ont été estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent procès-verbal, les parties comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: E. IDIR, C. PERSONNE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 13 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11726. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118170/133.

(150127489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Flagssen Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.594.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires prises en date du 18 juin 2015

5^{ème} Résolution:

Les Actionnaires décident de renouveler, avec effet rétroactif au 15 juin 2015, les mandats d'Administrateur de Monsieur Alain Geurts et Madame Frédérique Mignon ainsi que le mandat du Commissaire, A&C Management Services S.à.r.l. ayant son siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Luxembourg,

jusqu'à l'Assemblée Annuelle des Actionnaires devant se tenir en l'an 2021 et approuvant les comptes au 31 décembre 2020.

Les Actionnaires décident de ne pas procéder au renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Guillaume Scroccaro et de nommer en son remplacement, avec effet rétroactif au 15 juin 2015, Monsieur Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

jusqu'à l'Assemblée Annuelle des Actionnaires devant se tenir en l'an 2021 et approuvant les comptes au 31 décembre 2020.

Les Actionnaires décident également de renouveler, avec effet immédiat le mandat de Monsieur Alain Geurts en sa qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat est reconduit pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur de la Société.

Pour Flagssen Invest S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015118049/26.

(150127599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Luxembourg Investment Company 72 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 196.734.

—
EXTRAIT

Le gérant unique de la Société a décidé par voie de résolutions écrites, adoptées le 3 juillet 2015, de transférer le siège de la Société au 4a, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxembourg Investment Company 72 S.à r.l.

Référence de publication: 2015117113/13.

(150125838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Luxembourg Investment Company 73 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.729.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 10 juillet 2015

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 10 juillet 2015, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. a transféré la totalité de ses parts sociales le 19 juin 2015 de la manière suivante:

- 381 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société MMC Private Markets, L.P. Inc., une limited company, existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 2143, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey;

- 229 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Amitim Fund II, L.P. Inc, une limited company, existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1792, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey;

- 381 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société P3 New IC Ltd, une incorporated cell, existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 53880, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey;

- 1524 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société WIN Alt IC Limited, une limited company, existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 49756, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey;

- 229 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Blue Lines IC Limited, une limited company, existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 57173, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey;

- 3659 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc., une limited company, existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1520, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey;

- 1982 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Direct Investments 2012 (USD) ABC, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1860, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey;
 - 305 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Direct Investments 2012 (USD) K, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1972, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey;
 - 305 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group European Small and Mid-Cap Buyout 2011, L.P. Inc., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1427, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey;
 - 381 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Global Value 2014, L.P., Inc., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1919, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey;
 - 305 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Vega Invest (Guernsey) Limited, une non-cellular company limited by shares existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 36210, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey;
 - 381 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à San Bernardino County Employees Retirement Association, une association existante sous les lois de Californie et ayant son siège social à 348 W. Hospitality Lane, Third Floor, San Bernardino, 92415-0014, Californie, Etats-Unis d'Amérique;
 - 152 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à Partners Group (Italy) Global Value 2014, un contractual investment fund enregistré sous le numéro 330100 auprès de la banque d'Italie et ayant son siège social au 3 via della Moscova, 20121 Milan, Italie;
 - 762 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société SEDCO Partners Group Opportunities Fund, L.P., une limited partnership existante sous les lois du Royaume-Uni et enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Ecosse sous le numéro SL006629, ayant son siège social à 50, Lothian Road, EH3 9WJ Edimbourg, Royaume-Uni;
 - 533 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Global Value 2014 (EUR) S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions existante sous les lois du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B189.895, ayant son siège social à 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; et
 - 991 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Global Value SICAV, une société d'investissement à capital variable existante sous les lois du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B124.171, ayant son siège social à 2, Place Dargent, L-1413 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015117114/64.

(150125542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Rotarex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 42.556.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Rotarex Finance S.A., tenue au siège social le 29 mai 2015 à 14 heures

Résolutions

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs:

- Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Monsieur Philippe SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Monsieur Marc SCHAUS, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Ensuite le renouvellement des mandats des Administrateurs délégués:

- Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur délégué, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
- Monsieur Philippe SCHMITZ, Administrateur délégué, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur délégué, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Et enfin le renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé:

- CLERC S.A. 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31.12.2015.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 15 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Bruno LAVALLE / Jean-Claude SCHMITZ
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2015118470/31.

(150127410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Luxembourg Investment Company 76 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.737.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé par voie de résolutions écrites, adoptées le 3 juillet 2015, d'accepter la démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant de la Société, avec effet au 3 juillet 2015.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer Monsieur Willem-Arnoud van Rooyen, résidant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 3 juillet 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxembourg Investment Company 76 S.à r.l.

Référence de publication: 2015117115/16.

(150125836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 381.751.876,55.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tyco International Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 122091 and having a share capital of USD 381,751,876.55 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 22 November 2006 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary, then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, - number 54 of 26 January 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 27 March 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1614 of 21 June 2014.

There appeared:

Tyco International Finance S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123550 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, by virtue of a power of attorney given under private seal on 6 July 2015, itself represented by Cyrielle Thel, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

1. amendment to the accounting year of the Company;

2. amendment to article 14 of the articles of the association of the Company in order to reflect the amendment under item 1. above;

3. grant of authority to any manager and any general manager of the Company, as well as to Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, and any lawyer practising within or employee, including Marc Feider, Emmanuel Lamaud and Victoria Woestmann, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above agenda items on and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and

4. miscellaneous.

II. that all of the 7,635,037,531 (seven billion six hundred thirty-five million thirty-seven thousand five hundred thirty-one) ordinary shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, constituting the entire the issued and subscribed share capital of the Company are duly represented; the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it in advance.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the Agenda.

The Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company so that the accounting year shall start on the day following the last Friday of the month of September and end on the last Friday of the month of September of the following year.

The Meeting further resolves that the current accounting year of the Company that started on Saturday 27 September 2014 shall close on Friday 25 September 2015.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that they shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on the day following the last Friday of the month of September and ends the last Friday of the month of September of the following year."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorize and empower any manager and any general manager of the Company, as well as Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, and any lawyer practising within or employee, including Marc Feider, Emmanuel Lamaud and Victoria Woestmann, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tyco International Holding S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122091 et ayant un capital social de 381.751.876,55 USD (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 22 novembre 2006 en vertu d'un acte de Me Henri Hellinckx, notaire, de résidence alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, - numéro 54 du 26 janvier 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 27 mars 2014 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1614 du 21 juin 2014.

A comparu:

Tyco International Finance S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 29 avenue de la Porte Neuve L-2227 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123550 (l'Associé Unique),

ici représentée par Allen & Overy, société en commande simple, société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 juillet 2015, elle-même représentée par Cyrielle Thel, avocate, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est libellé comme suit:

1. modification de l'année sociale de la Société;

2. modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 1. ci-dessus;

3. pouvoir et autorité donnés à tout gérant et gérant-délégué de la Société ainsi qu'à Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, et tout avocat y exerçant ou tout employé, y compris Marc Feider, Emmanuel Lamaud et Victoria Woestmann, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux points de cet ordre du jour, et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en rapport avec cet ordre du jour; et

4. divers.

II. que la totalité des 7.635.037.531 (sept milliards six cent trente-cinq millions trente-sept mille cinq cent trente-et-une) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société étant dûment représenté; l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'Ordre du Jour

L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société afin que l'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le samedi 27 Septembre 2014 se terminera le vendredi 25 septembre 2015.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la deuxième résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante."

Troisième résolution

L'Assemblée donne pouvoir et autorité à tout gérant et gérant-délégué de la Société ainsi qu'à Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, et tout avocat y exerçant ou tout employé, y compris Marc Feider, Emmanuel Lamaud et Victoria Woestmann, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités Luxembourgeoises relativement aux présentes résolutions, en ce compris, le dépôt et la publication de documents auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et de manière générale accomplir toutes les actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. THEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21345. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118604/146.

(150126892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Luxembourg Investment Company 76 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 196.737.

—
EXTRAIT

Le gérant unique de la Société a décidé par voie de résolutions écrites, adoptées le 3 juillet 2015, de transférer le siège de la Société au 4a, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxembourg Investment Company 76 S.à r.l.

Référence de publication: 2015117116/13.

(150125836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Luxembourg Investment Company 78 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.738.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé par voie de résolutions écrites, adoptées le 3 juillet 2015, d'accepter la démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant de la Société, avec effet au 3 juillet 2015.

L'associé unique de la Société a également décidé de nommer Monsieur Willem-Arnoud van Rooyen, résidant professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 3 juillet 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxembourg Investment Company 78 S.à r.l.

Référence de publication: 2015117117/16.

(150125840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Luxad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.566.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXAD S.A., ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.566, constituée suivant acte notarié en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 409 du 3 mai 2005 (la Société).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Madame Nathalie Mathey, employée privée, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Comodi-Monacelli, employée privée, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Noël Didier, employé privé, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 1336 du 23 mai 2015, et

numéro 1465 du 11 juin 2015;

b) dans le Letzebuenger Journal

le 23 mai 2015, et

le 12 juin 2015;

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société;

2. Nomination de la société FIDUPAR en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur);

3. Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et de la procédure de liquidation;

4. Instruction au Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 32 actions en circulation, 2 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 19 mai 2015 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur la société FIDUPAR, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74.296 (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. MATHEY, N. COMODI-MONACELLI, N. DIDIER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 1^{er} juillet 2015. 1LAC/2015/20306. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118271/79.

(150126900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Luxembourg Investment Company 78 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 196.738.

—
EXTRAIT

Le gérant unique de la Société a décidé par voie de résolutions écrites, adoptées le 3 juillet 2015, de transférer le siège de la Société au 4a, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxembourg Investment Company 78 S.à r.l.

Référence de publication: 2015117118/12.

(150125840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Lyon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 186.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015117119/10.

(150126311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Naturmat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 31, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 198.487.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois juillet

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Marcel SCHONS, commerçant et consultant en gestion d'entreprises, né à Malmédy, le 10 mai 1969, demeurant à B-4780 Recht, zur Kaiserbaracke, 42b, (Belgique),

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de gérant statutaire de

2.- "IMPACT Betriebsberatung Marcel Schons KG", société par commandite simple existant et gouvernée par les lois du Royaume de Belgique ayant son siège social à B-4780 Recht, zur Kaiserbaracke, 42b, (Belgique), inscrite au Banque Carrefour des entreprises - Registre de Commerce et des Sociétés de Bruxelles, sous le numéro 0466.322.352,

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "NATURMAT S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers
- l'exploitation d'une entreprise générale de construction,
- le conseil en énergie, thermographie ainsi que tous tests d'étanchéité à l'air,
- les expertises en matière de bâtiments de manière générale,
- les expertises en matière d'économie d'énergie,
- la conception et réalisation de façades isolantes, ainsi que la gestion de ces travaux pour compte de tiers,
- le conseil, l'import/export, l'achat, la vente, la production et pose de produits d'isolation acoustique et thermique de tous genres.

La société peut effectuer des études de toute nature pour des tiers, elle peut réaliser des investissements en biens meubles ou immeubles et elle peut s'engager à des collaborations avec toute autre personne physique ou morale.

La société a en outre pour objet:

- les activités concernant le commerce, le négoce, l'importation, l'exportation, la vente et distribution de produits en gros et en détails de produits en bois, dérivé de bois, produits d'isolation acoustique et thermique, de machine et matériel d'investissement et globalement de tout produit en rapport avec le secteur de la construction,

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Weiswampach.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,-EUR), représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription et libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été souscrites par les fondateurs comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
1.- "IMPACT Betriebsberatung Marcel Schons KG",	500
2.- Monsieur Marcel SCHONS,	<u>2.000</u>
Total:	2.500

Toutes les parts sociales ont été libérées comme suit:

A) les cinq cents (500) parts sociales souscrites par "IMPACT Betriebsberatung Marcel Schons KG", pré qualifiée moyennant un apport en numéraire de cinq mille euros (EUR 5.000,-) lequel se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

B) les deux mille (2.000) parts sociales souscrites par Monsieur Marcel SCHONS, préqualifié, moyennant apport en nature du véhicule de la marque AUDI modèle A6 AVANT, numéro de châssis WAUZZZ4F3BN078694 et immatriculée sous la plaque UB4729 pour un montant de 20.000,- EUR

Total : vingt-cinq mille euros 25.000,- EUR

L'apport du véhicule est évalué d'un commun accord des associés et du futur gérant de la Société à vingt mille euros (EUR 20.000,-).

La preuve que Monsieur Marcel SCHONS, pré qualifié, est propriétaire du véhicule apporté a été donnée au notaire instrumentant par la présentation du certificat d'immatriculation et de la facture relative.

Monsieur Marcel SCHONS, pré qualifié s'engage à faire immatriculer les prédicts véhicules au nom de la société «NATURMAT S.à r.l.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établi à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 31.
- 2.- L'assemblée désigne comme Monsieur Marcel SCHONS, commerçant et consultant en gestion d'entreprises, né à Malmédy, le 10 mai 1969, demeurant à B-4780 Recht, zur Kaiserbaracke, 42b, (Belgique), comme gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marcel SCHONS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 juillet 2015. Relation GAC/2015/5766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015119507/140.

(150128991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

La Concorde, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 54.078.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 12 février 2015 que la société CAPITA FIDUCIARY S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 939, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant qu'Agent Dépositaire de la Société, en respect de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117121/16.

(150125592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

The Atlantic Leisure Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.640.

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société anonyme "THE ATLANTIC LEISURE COMPANY S.A.", en liquidation, établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite

au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 29640, (la “Société”), qui a été originairement constituée sous la forme d’une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de “THE ATLANTIC LEISURE COMPANY, S.à r.l.”, suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 84 du 3 avril 1989, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant actes reçus par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg):

* en date du 18 septembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 47 du 8 février 1990, contenant notamment la transformation de la forme juridique en société anonyme et l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle;

* en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 210 du 27 juin 1990,

* en date du 15 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 247 du 18 mai 1996,

- suivant décision de l'assemblée générale tenue en date du 10 juillet 2001, contenant notamment la conversion de la devise d'expression du capital social en euros, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 262 du 15 février 2002.

La Société fut mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 septembre 2014, publié au Mémorial, le 17 novembre 2014, sous le numéro 3420.

Aux termes dudit acte de mise en liquidation, Monsieur Pierre HOET, administrateurs de sociétés, né le 10 juillet 1955 à Dilbeek, demeurant à B-1380 Lasne, rue du Culot, 8 (Belgique), a été nommé aux fonctions de seul et unique liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Madame Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Jean-Marie POOS, licencié ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission du liquidateur actuel de la Société et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

2. Nomination de Monsieur Luc BRAUN, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi aux fonctions de nouveau et seul liquidateur de la Société en remplacement du liquidateur démissionnaire et définition de ses pouvoirs;

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

C) Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les cent-vingt-cinq (125) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission du liquidateur actuel de la Société et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi aux fonctions de nouveau et seul liquidateur de la Société en remplacement du liquidateur démissionnaire mentionné ci-avant.

Le liquidateur nouvellement élu continuera le mandat de son prédécesseur.

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR)..

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, M. OLSEM, J-M. POOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 juillet 2015. 2LAC/2015/14751. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118616/92.

(150126997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Lux-Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Howald, 3, rue Joseph Hess.

R.C.S. Luxembourg B 22.487.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015117168/13.

(150125338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Mora Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 183.836.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 5 mai 2015

1. La société Deloitte Audit a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprise agréé pour un période se finissant à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MORA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015117197/13.

(150126057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Orange Business Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Howald, 201, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 41.759.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015117303/10.

(150126334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Oscaria, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 113.994.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2015117307/11.

(150125173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

OCM EPF III Dometude France Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117298/10.

(150126203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Oriole Parkway (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015117296/10.

(150125917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.
